

Institut national

de la
propriété

Les logos, IHM :
quelles protections ?

ENOVA, 16 septembre 2014

industrielle

Emeline ROSE, Ingénieur, Chargée de Promotion de la Propriété Industrielle

INPI

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

Quelles protections ?

Brevets

- Écran tactile
- Antenne
- Circuits électroniques
- Logiciel de pilotage de la consommation
- Procédé de fabrication

Dessins et Modèles

- Boîtier
- Menu
- Icônes

Marques

- De fabrique (Apple, iPhone)
- Du produit
- Slogan



Savoir-faire

- Dossier de conception
- Procédé de fabrication

Droit d'auteur

- Logiciel de pilotage de la consommation
- Sonneries
- Menu
- Icônes
- Animations

Topographie de semi-conducteur

Complémentarité des titres de PI !

Bases de données Répertoire



Propriété Intellectuelle

Propriété Industrielle

Créations techniques

Brevets d'invention ;
Le secret de fabrique ;
Certificats complémentaires de protection ;
Topographie de produits semi-conducteurs ;
Certificats d'obtention végétale*

Signes distinctifs

Marque de fabrique, de commerce et de service ;
Dénomination sociale ; Nom commercial* ;
Enseigne* ; Appellation d'origine* ;
Indication de provenance*

Créations esthétiques

Dessins et modèles

Propriété Littéraire et Artistique

Droit d'auteur (Logiciels*)

Droits voisins (Artistes-
interprètes, Producteurs)

Droits des producteurs des
bases de données

* Titres non enregistrés à l'INPI

1- Le brevet d'invention

▶ Le brevet d'invention est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire : un **droit d'interdire**, temporaire (durée maximale de 20 ans), sur le territoire d'un état, sur une invention brevetable, en contrepartie d'une **divulgation de l'invention** (18 mois après le dépôt)

▶ Ce qui peut être breveté (art. L611-10 CPI)

Les inventions, sauf

- ...
- les plans, principes et méthodes [...] intellectuels, les jeux,
- les programmes d'ordinateur
- les présentations d'information
- ... en tant que tel

**Nouvelles, Impliquant une activité inventive,
Susceptibles d'application industrielle**

Cas du logiciel : Droit d'auteur / Brevet

Droit d'auteur

Code PI - Livre I

Protection de la forme d'expression (écriture) du programme (~ logiciel)

Ex : Les programmes (codes sources et objets) ; le matériel de conception préparatoire (analyses fonctionnelles, spécifications, dossiers de programmation, maquettes, prototypes ...) ; la documentation technique ; les IHM (écrans et modalités d'interactivité)

- **Originalité** : apport intellectuel, effort personnalisé (empreinte de la personnalité de l'auteur)

Les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un employé dans l'exercice de ses fonctions sont dévolus à l'employeur.

Pas de dépôt obligatoire

Preuve de la date de création conseillée :

- enveloppe Soleau (INPI), notaire, huissier
- APP*, LOGITAS, SCAM**...

Pas de publication

Protection 70 ans post mortem

Brevet d'invention

Code PI - Livre VI Titre 1^{er}

Protection des fonctionnalités techniques (fond)

Logiciels intégrés dans un dispositif ou procédé industriel brevetable:

Ex : Procédé mettant en œuvre un programme agissant sur des données physiques (traitement numérique d'images, signaux TV, compression de données pour diminuer des temps de calcul)

- **Caractère technique** (effet technique)
- **Nouveauté, activité inventive, application ind.**

Dépôt à l'INPI

Publication 18 mois après dépôt

Protection 20 ans maximum

* APP : Agence pour la Protection des Programmes

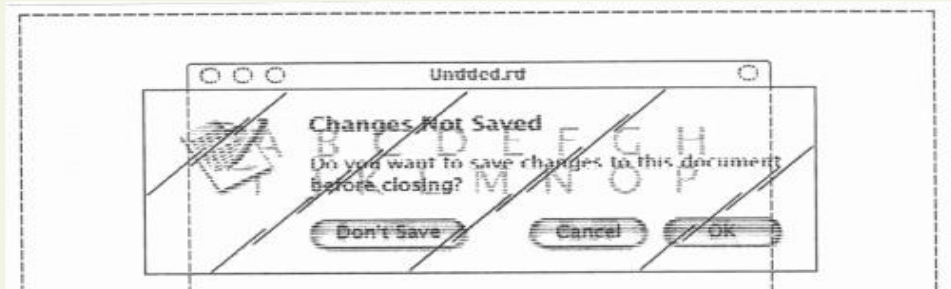
** SCAM : Société Civile des Auteurs Multimédia

2- Le Dessin et modèle



Description :

- Reproduction 2.1 : Interface d'utilisateur pour affichage d'ordinateur. Vue de face d'une d'une interface d'utilisateur pour affichage d'ordinateur. Les lignes en pointillé figurent constituent pas des éléments du dessin et modèle dont la protection est revendiquée. 600338)



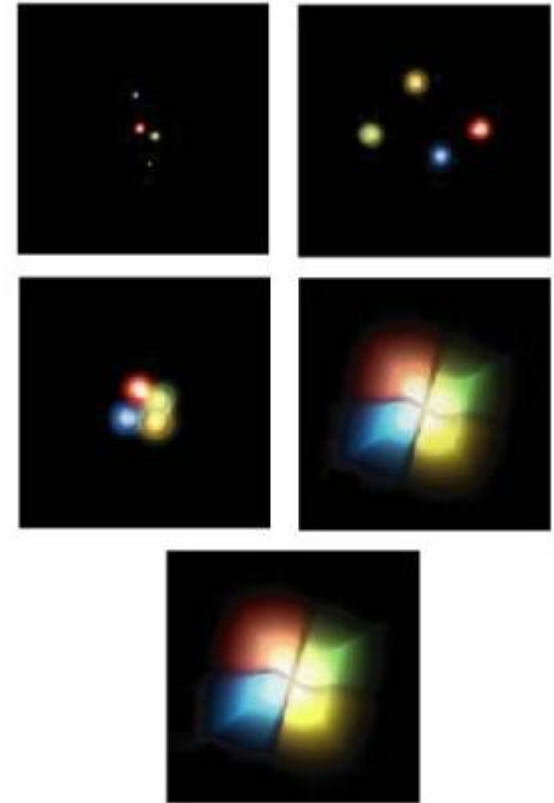
- ▶ **Protection de l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit caractérisée par des éléments visuels**
- ▶ **Durée de protection de 25 ans max**
- ▶ **Nouveauté et caractère propre**

Egalement Protection par droit d'auteur

3- La marque



- ▶ La marque est un « signe » servant à distinguer vos produits ou services de ceux de vos concurrents
- ▶ Obtenir un titre de propriété sur le territoire français pour 10 ans
- ▶ Peut être constituée d'un nom, slogan, chiffres, lettres, dessin, logo, ...
- ▶ Le signe doit être **distinctif, licite, disponible**
- ▶ Coût : 225 € pour 3 classes de produits et services

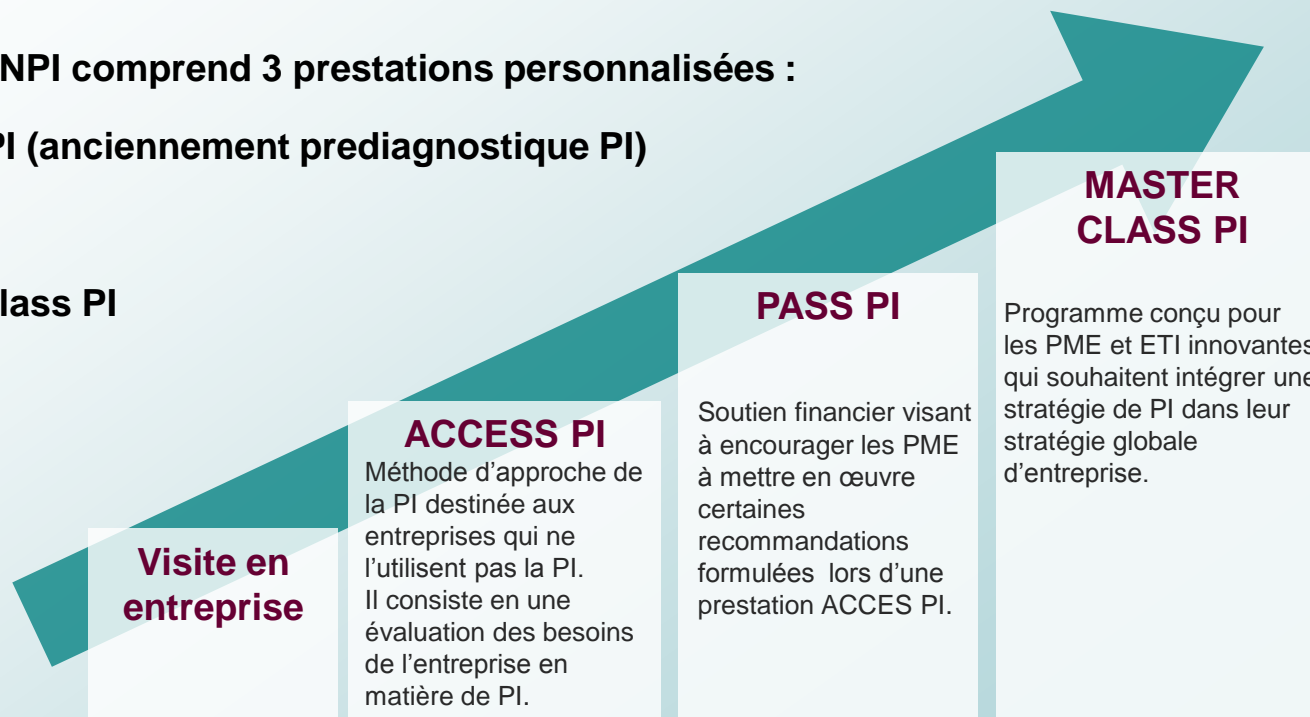


Accompagnements de l'INPI

L'INPI propose « Coaching Inpi », nouvelle gamme de services qui permet aux PME et ETI d'acquérir et de développer une stratégie de propriété intellectuelle adaptée à leurs besoins et à leur environnement.

Coaching INPI comprend 3 prestations personnalisées :

- Access PI (anciennement prediagnostique PI)
- Pass PI
- Master Class PI



Merci de votre attention !

www.inpi.fr

erose@inpi.fr

